

Travail de fin d'études	UE 35
--------------------------------	--------------

CATEGORIE : AGRONOMIQUE	SECTION : Gestion de l'Environnement Urbain
	OPTION :
Année : BLOC 3	
Acronyme : GEU32TFE	
Langues d'enseignement : Français	
Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA Bâtiment 4C - 1er étage Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles	
Enseignant responsable :	NEURAY Claire - claire.neuray@cnldb.be
Autre(s) enseignant(s) de l'UE :	HUBERT Laurie - laurie.hubert@cnldb.be YERLES Christian - christian.yerles@cnldb.be LOUCKX M. - martine.louckx@cnldb.be COX P. - pierre.cox@cnldb.be
Nombre d'heures : 5 h	Nombre de crédits : 15 ECTS (Facteur de pondération)
Niveau du cycle : 1	Période : Q2
Cadre européen de certification : Niveau 6	
Liste des UE pré requises : Néant	
Liste des UE co requises : Néant	
Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant : Cours obligatoire dans le programme.	



Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le **bachelier en Gestion de l'Environnement Urbain** est capable de :

- Élaborer, individuellement ou en groupe, sur base de l'analyse d'informations scientifiques ou techniques des documents didactiques ou des fiches techniques relatives à des produits ou services de la profession
- Communiquer, individuellement ou en groupe, le contenu d'une fiche technique et/ou d'un document scientifique relatif à la gestion de l'environnement urbain, de manière attractive, interactive et adaptée à un public cible
- Adapter ses propositions sur base des expériences acquises, des informations relatives à des domaines variés (technologiques, économiques, sociétaux...) et en faisant preuve de réflexivité
- Faire preuve d'esprit critique dans les travaux de gestion de l'environnement urbain qu'il présente, individuellement ou en groupe
- Repérer et comprendre, au travers d'études de cas, le rôle de chaque acteur impliqué dans les problématiques environnementales. Rédiger une procédure de gestion de dossier environnemental
- Réaliser, dans le cadre des activités d'intégrations professionnelles, un bilan des contacts significatifs établis en cours de formation avec le monde professionnel et leurs apports respectifs
- Poser le diagnostic d'un site urbain, sur base d'une analyse critériée permettant la planification et la réalisation d'un projet d'aménagement, et le présenter sous forme visuelle
- Résoudre une problématique urbaine dans une perspective de développement durable, sur base d'un recueil de données administratives, réglementaires et environnementales
- Proposer et argumenter, individuellement ou en groupe, des solutions d'améliorations d'un espace urbain préalablement analysé, en tenant compte des facteurs environnementaux qui y sont associés

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Selon le RGEE (Règlement Général des Etudes et des Examens, point 8), la présentation du travail de fin d'études (TFE) constitue l'épreuve transversale finale et la dernière épreuve des sessions d'examens.

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

Travail de fin d'études :

Objectifs :

Le TFE doit permettre au Jury du TFE de valider les compétences acquises dans la mise en œuvre des capacités d'analyse, de synthèse et de présentation écrite et orale d'un étudiant en fin de cycle de l'enseignement supérieur de type court en section Gestion de l'environnement urbain.

Contenu :

Le TFE doit correspondre à une recherche personnelle portant sur un sujet limité qui se rapporte aux matières théoriques ou pratiques et à la finalité de la section. En accord avec le promoteur du TFE et en concertation avec le maître de stage, le TFE peut être en rapport avec le stage.

Le travail ne doit pas nécessairement présenter un caractère d'originalité scientifique, cependant, la réalisation et la rédaction doivent respecter les règles de l'activité scientifique. Ceci comprend notamment des exigences en matière de références des sources (bibliographie) et de forme du document écrit.



Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Travail de fin d'études :

Travail personnel encadré par le promoteur du TFE.

Les enseignants en charge de l'UE35 sont responsables de l'organisation générale, des séances d'information dès la rentrée pour les étudiants de l'année diplômante et au deuxième quadrimestre pour l'année intermédiaire, d'un suivi méthodologique et des échéances, de l'établissement des listes, des remises d'avis et de l'organisation des Jurys. Le cas échéant, la répartition des charges entre les différents enseignants, au prorata de leurs attributions, sera communiquée aux étudiants.

Informations complémentaires

1° Validation du choix du sujet du TFE et du promoteur

Le sujet du TFE proposé par l'étudiant est soumis au Directeur de catégorie (RGEE, point 8), sur base de l'avis des enseignants de l'UE. Cet avis doit nécessairement être motivé s'il est défavorable ; il peut aussi être favorable sous certaines conditions qui sont alors précisées.

Soit l'étudiant choisit son sujet dans une liste proposée par les enseignants ou des professionnels, soit il propose un sujet librement. L'étudiant soumet son choix en remettant à l'enseignant responsable de l'UE la fiche TFE complétée.

L'étudiant peut solliciter un promoteur et/ou un promoteur peut se proposer sur base de la liste des sujets communiquée. Si le sujet est proposé par un promoteur externe, ce dernier se verra adjoindre un co-promoteur interne.

Le promoteur a pour tâche de guider, d'orienter et de conseiller l'étudiant dans la réalisation de son TFE. Le promoteur et le co-promoteur éventuel s'accordent entre eux. Chaque promoteur fixe, en concertation avec l'étudiant, le calendrier de réalisation du travail, les éventuelles échéances intermédiaires et les modalités de rencontre et de communication. Pendant les vacances scolaires, le promoteur n'est pas réputé être disponible. En cas de non respect par l'étudiant des modalités fixées avec le promoteur, ce dernier informe par écrit un enseignant de l'UE, avec copie pour le Directeur de catégorie, s'il souhaite se dégager de tout engagement à l'égard de l'étudiant concerné. Les conséquences possibles du comportement de l'étudiant découlent des critères fixés pour l'évaluation. Inversement, si l'étudiant éprouve des difficultés récurrentes pour joindre son promoteur, il en avertit par écrit l'enseignant responsable de l'UE ou, à défaut, le Directeur de catégorie.

2° Changement de sujet ou de promoteur

Si l'étudiant souhaite changer de sujet de TFE avant la remise du travail écrit, il doit en informer l'enseignant responsable de l'UE, par une lettre motivée (démarches entreprises, personnes contactées, ouvrages consultés...). Les enseignants de l'UE communiquent leur avis collégial endéans les dix jours de la réception de ce courrier et, le cas échéant, assurent le suivi de la décision.

Entre la 1^e et la 2^e session, le sujet ne peut pas être changé.

En cas de non présentation ou de non réussite du TFE, en début d'année scolaire suivante, l'étudiant doit représenter une fiche TFE complétée. A cette occasion, s'il le souhaite, il peut changer de sujet et/ou de promoteur.

3° Calendrier pour l'année diplômante

Préambule : les étudiants en année intermédiaire (qui ont déjà validé plus de 45 ECTS), peuvent entamer la procédure décrite ci-dessus (au point 1°) au cours du deuxième quadrimestre afin d'obtenir la validation anticipée de leur choix.

Avant fin octobre : remise de la fiche TFE, validée par le promoteur, à l'enseignant responsable de l'UE – date de remise publiée sur le campus numérique.

Si le sujet est accepté, avec ou sans conditions, l'étudiant peut démarrer son travail avec le promoteur.

En cas de refus, l'étudiant devra soumettre une nouvelle fiche TFE.

Au-delà du 15 décembre : une rencontre avec le Directeur de catégorie sera organisée pour tout étudiant dont le sujet et/ou le promoteur n'est pas validé.

L'étudiant, en concertation avec le promoteur interne, choisit de présenter son TFE en 1^e session (janvier ou juin) ou 2^e session.

Le 15 mai au plus tard : l'étudiant informe le secrétariat de la présentation ou non de son travail écrit en 1^e session ; il en précise le titre exact.

Dans le courant de la deuxième quinzaine de mai : remise à l'enseignant responsable de l'UE du travail écrit pour la 1^e session – date fixée dans le calendrier académique de la section (22 mai 2019).

Pendant la 1^e session : défense orale devant le Jury - date communiquée avec les horaires d'examens. La composition du Jury et les horaires de présentation sont publiés sur le campus numérique.

Dans le courant de la deuxième quinzaine d'août : remise à l'enseignant responsable de l'UE du travail écrit pour la 2^e session – date fixée dans le calendrier académique de la section (19 août 2019).

Pendant la 2^e session : défense orale devant le Jury - date communiquée avec les horaires d'examens. La composition du Jury et les horaires de présentation sont publiés sur le campus numérique.

4° Calendrier pour les étudiants qui souhaitent partir en Erasmus

Ces étudiants doivent remettre la fiche TFE complète en année intermédiaire. La date limite de remise à l'enseignant responsable de l'UE est fixée fin avril et le choix du sujet et du promoteur devra être validé avant le départ de l'étudiant.

5° Travail écrit

Le travail écrit sera structuré et comprendra les parties suivantes : table des matières, introduction, corps du travail (sous division hiérarchisée), conclusion et bibliographie. Une table des illustrations peut être ajoutée. Les annexes éventuelles sont numérotées et présentées dans une table des annexes. La couverture du TFE doit être conforme au modèle prévu. A titre indicatif, le volume attendu hors annexes est d'environ 60 à 100 pages (maximum 120 pages).

Le travail écrit doit être remis en cinq exemplaires (six s'il y a un co-promoteur) en version papier couleur et déposé (format Word et/ou Pdf) sur le campus numérique.

6° Défense orale et composition du Jury

Par le biais d'un exposé de 10 à 15 minutes, de préférence appuyé par un support visuel, l'étudiant présente son TFE devant le Jury, composé d'un président, d'un rapporteur, d'un lecteur et du promoteur.

Le président du Jury est un des enseignants de l'UE. Il veille au bon déroulement de la séance et calcule la note selon les modalités d'évaluation prévues. En début de séance, avant la présentation orale de l'étudiant, les membres du Jury lui remettent la note qu'ils ont attribuée au travail écrit.

Le rapporteur est un enseignant de la section qui a lu le travail écrit en profondeur ; sa mission est de rapporter les qualités et défauts qu'il y a relevés ainsi que de poser des questions à l'étudiant sur son travail écrit et éventuellement sur ce qu'il a présenté oralement.

Le lecteur, enseignant ou professionnel, présente ensuite son point de vue et peut également poser des questions. S'il le souhaite, le promoteur peut apporter des informations complémentaires.

L'ensemble des questions – réponses ne dure pas plus de 30 minutes.

7° Responsabilité de l'étudiant

L'étudiant demeure seul responsable du bon aboutissement de la procédure de validation d'un sujet et d'un promoteur pour son TFE ainsi que du travail écrit qu'il dépose. Le plagiat et la procédure prévue dans ce cas sont précisés dans le RGEE de la Haute École.

Si le sujet de TFE est en rapport avec le stage, il appartient à l'étudiant d'en avertir son promoteur et son maître de stage, de démontrer que le TFE est un travail bien distinct de son rapport de stage et de fournir une copie de ce dernier à son promoteur.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier *				Juin *				Deuxième session			
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral
Travail de fin d'études	5	15	100%	0%	90%	0%	10%	0%	90%	0%	10%	0%	90%	0%	10%

NR = Note reportée

*pour la 1^e session, le TFE peut être présenté soit en janvier, soit en juin

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

L'évaluation finale est fixée par le Jury de TFE (sur un total de 100 points qui est ramené à une note sur 20). Elle correspond à la somme des évaluations suivantes, portant à la fois sur le travail écrit (pondération 90 %) et sur la présentation orale (pondération 10 %) :

- évaluation par le (ou les) promoteur(s) : une cote sur 35 (ou deux sur 17,5) ;
- évaluation par le rapporteur : une cote sur 50 ;
- évaluation par le lecteur : une cote sur 15.

Si un membre du Jury ne peut assister à la défense orale, il remet anticipativement et par écrit sa note accompagnée d'une justification.

Informations complémentaires :

L'évaluation du promoteur peut tenir compte du suivi avec l'étudiant.

Les critères d'évaluation du travail écrit et de la défense orale sont disponibles sur le campus numérique.

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Travail de fin d'études**, l'étudiant est capable de :

1° Sous la conduite de son(s) promoteur(s)

- Rechercher individuellement de la documentation et des informations scientifiques et/ou techniques concernant une thématique liée à la Gestion de l'environnement urbain
- Analyser individuellement cette documentation et ces informations
- Réaliser et produire sous forme de travail écrit une synthèse personnelle et, le cas échéant, l'étude d'un cas pratique se rapportant à la thématique

2° En séance de Jury

- Présenter oralement son travail de recherche et les résultats obtenus
- Répondre aux questions et argumenter

Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Travail de fin d'études : fiche TFE et modèle de la page de couverture du TFE disponibles sur le campus numérique

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Travail de fin d'études : document(s) méthodologique(s) mis à disposition sur le campus numérique